

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 26 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 31 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion de la CC du Cordais Cause aux Cabannes, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER

Objet : Projet de coopération : accompagnement prestataires touristiques par la CCI
Référence : D 2024.5

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14
Délégués présents : 14
Voix délibératives : 13

Titulaires présents : J-Marc BALARAN, Christine BARRILLIOT, Bernard BOUVIER, Patrick CARAYON, J-Claude CLERGUE, Françoise EMERIAUD, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Sylvie GRAVIER, Bernard TRESSOLS, Myriam VIGROUX

Suppléants présents avec voix délibérative : Alain BOYER, Sandrine SANDRAL,

Titulaires excusés : J-Louis BOUSQUET, Sylvian CALS, J-Luc CANTALOUBE, J-Claude MADAULE, Marie-Claude ROLLAND, Fatima SELAM, Didier SOMEN, Pascal THIERY

Suppléants présents sans voix délibérative : Laurence POILLERAT ZEGANADIN

Suppléants excusés : J-François KOWALIK, J-Michel SIBRA,

Autres participants sans voix délibérative : Stéphanie CANTALOUBE, Justine CHOLLET, Dominique DECLERCQ PUYPE, Julien FRAT, Anaïs HUOT, Michel REYNES

Secrétaire de séance : Bernard BOUVIER

Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, en coopération avec le GAL Pays de Cocagne - Gaillac Graulhet, accompagne la mise en place d'une formation qui permettra à des prestataires touristiques de ces territoires de monter en compétence sur les enjeux du numérique ou du développement durable.

Un programme de formation complet et personnalisé financé dans le cadre du programme LEADER. Ce programme sera réalisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn et alternera entre temps collectifs et individuels avec un suivi de chaque prestataire et de leurs pratiques.

Le plan de financement prévisionnel pour ce projet de coopération, est le suivant :

Prestataire			Coût	LEADER 64%		Cofinancement public (OT ou ComCom) 16%	Autofinancement 20%		
3CS	6		7 704 €	4 931 €		1 233 €	1 541 €	PETR A&B	4 879 €
VAL 81	6	19	7 704 €	4 931 €	15 613 €	1 233 €	1 541 €		
CCMAV									
3CT			3	3 852 €		2 465 €	616 €		
4C	4		5 136 €	3 287 €			1 027 €		
CA Gaillac Graulhet	8	8	10 272 €	6 574 €	6 574 €	2 465 €	2 054 €	OT Toscane	2 054 €
TOTAL	27	27	34 668 €	22 188 €	22 188 €	5 547 €	6 934 €		6 934 €

Le PETR Albigeois Bastides sera le chef de file de ce projet de coopération.

Le Conseil Syndical décide :

- ✓ D'approuver le principe d'un projet de coopération LEADER avec le PETR Albigeois et Bastides comme chef de file ;
- ✓ D'approuver le plan de financement ;
- ✓ D'autoriser le dépôt de demande de financement auprès de l'Europe ;
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout acte et engagement nécessaire à la réalisation de ce projet.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,

**Le Président,
J-Luc ESPITALIER**

Es-pitalier

**Le secrétaire de séance,
Bernard BOUVIER**

[Signature]